



Matériel photo détruit, les assurances rejettent la faute sur "x"

Par **jtaburel**, le **12/04/2010** à **12:27**

Bonjour à tous,

Le 21 mars de cette année, un ami et moi avons eu un accident, en voici le récit issu de ma déclaration:

"Dimanche 21 Mars 2010, Monsieur "Y" et moi-même sortions du parc floral d'Orléans la Source. Mr "Y" avait mon sac d'appareil photo à l'épaule (et non en bandoulière comme il est prévue de le porter) lorsqu'un cycliste venant dans son dos l'a heurté. Le sac a été projeté au sol sur la chaussée. Un véhicule est passé sur cette chaussée au même instant, roulant sur mon sac (avenue du Parc floral).

Nous avons tenté de rattraper le cycliste en vain tout comme l'automobiliste qui ne s'est pas arrêté. Nous avons ensuite ramassé sur la chaussée le sac de mon appareil contenant ce dernier ainsi que 3 objectifs (dont un attaché au sac à dos)."

L'assurance (Responsabilité civile) de mon ami refuse de prendre ne charge l'incident estimant que sa responsabilité ne peut être retenue pour les motifs suivants:

*"- Vous (Mr "Y") n'avez pas commis de faute vous obligeant à réparer le dommage
- Les dommages sont imputables au cycliste."*

Cette dernière m'invite à me retourner auprès de mon assurance, laquelle rejette la prise en charge du fait que je ne sois pas "acteur" dans l'incident.

Quels recours ai-je à l'heure actuelle? Ces décisions sont-elles recevables?

Précision: je suis photographe amateur et les pertes s'élèvent à + de 3000€ (devis de remplacement à neuf: 5600€)

D'avance merci pour le temps que vous aurez consacré à la lecture de ma problématique.

Cordialement